



Faux témoignages

Par josrandal

Bonjour,

J'ai été victime d'un accident avec délit de fuite causé par le conducteur d'une camionnette de chantier qui quittait un bâtiment d'habitation.

N'ayant pas eu d'impact avec le fuyard l'affaire serait classée sans suite.

La gendarmerie m'indique avoir interrogé la personne habitant la maison d'où le véhicule qui m'a fait quitter la route a surgit, elle nie qu'un véhicule en soit sorti à l'heure de l'accident alors que la présence d'un échafaudage dans sa propriété peut laisser deviner un chantier.

Si le délit de fuite est classé sans suite puis-je me retourner contre le faux témoin.

En vous remerciant de vos éclairages

Par Suisse1291

Bonjour,

Si vous avez des témoins en votre faveur, vous déposez votre plainte directement auprès du Parquet, via votre avocat.

Là, une enquête sera automatiquement diligentée.

Par josrandal

Merci de votre participation